

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H30 à La Roche Bernard**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 23 février 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mr Roger MORAZIN
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Présidente
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

- 2 MARS 2016

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 11 décembre 2015.

- **Section d'investissement : 2 705 607,04 €**

En dépenses, outre le report de crédits engagés en 2015 pour 105 365 €, le paiement du capital des emprunts pour 184 000 €, les principaux programmes sont les suivants :

Moyens généraux :

Des crédits sont inscrits pour le maintien à niveau du parc informatique (15 500, €), le maintien du patrimoine immobilier (63 550 €), des études pour 68 900 €, l'achat d'un véhicule utilitaire pour 30 000 €, d'une sonde pour l'estuaire pour 30 000 €.

Ouvrages :

Des crédits sont inscrits pour 2 180 440 € pour d'importants travaux sur le barrage (mise en sécurité de la Tour et de la passe à poissons, travaux sur la vanne 5, refonte du système de supervision, nouveau bras pour le Rochevilaine, travaux sur les stations et le local du pompage du Trévelo...).

En recettes, outre le FCTVA pour 137 000 €, des subventions pour 19 600 €, les amortissements pour 987 800 €, le virement de la section de fonctionnement de 1 850 000 € financent la section.

- **Section de fonctionnement : 6 525 000 €**

En dépenses, les charges à caractère général sont stabilisées à 1 512 000 €.

La masse salariale diminue de 30 000 € et passe à 1 900 000 € du fait du non remplacement d'un agent.

A noter toutefois la nécessité, du fait de l'absence imprévue du Directeur général des services, de procéder au recrutement non permanent d'un Ingénieur contractuel chargé d'assister le Directeur général adjoint et le pôle « animation de bassin » dans la période transitoire de mise en œuvre de la compétence GEMAPI, dans les conditions suivantes :

Assistant « Politique Territoriale de Bassin »	
Nature des fonctions	Préparation de dossiers Organisation de réunions
Niveau de recrutement	Catégorie A – Ingénieur
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Période de recrutement	6 mois à compter du 1 ^{er} mars 2016

Les dépenses imprévues baissent de 144 500 €.

Les intérêts de la dette baissent de 14 000 € et les amortissements de 75 000 €.

Les autres charges de gestion baissent de 9 000 €.

REÇU EN PRÉFECTURE
NANTES, LE

- 2 MARS 2016

Cette baisse générale des charges permet de porter le virement à la section d'investissement de 1 490 000 € en 2015 à 1 850 000 € en 2016.

En recettes, conformément aux orientations budgétaires votées le 11 décembre 2015, la participation statutaire de chaque département est stabilisée à 500 000 € pour l'exercice 2016.

Les recettes courantes sont comparables à celles de 2015 mais l'excédent reporté de 2015 s'élève à 1 513 873,76 € pour 994 687,89 € en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- **adopte le budget Principal de l'exercice 2016 tel que proposé**
- **sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes**

**Pour extrait conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT

